



**Assemblée générale  
Conseil économique et social**

Distr. générale  
15 avril 2019  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-quatorzième session  
Point 24 de la liste préliminaire\*  
Développement agricole, sécurité alimentaire  
et nutrition**

**Conseil économique et social  
Session de 2019  
26 juillet 2018-24 juillet 2019  
Point 11 de l'ordre du jour  
Application et suivi des textes issus  
des grandes conférences et réunions au  
sommet organisées par les Nations Unies**

**Principales décisions et recommandations en matière  
de politiques formulées par le Comité de la sécurité  
alimentaire mondiale**

**Note du Secrétaire général**

J'ai l'honneur de transmettre au Conseil économique et social un rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale\*\*.

\* A/74/50.

\*\* Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.



# Rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

## Introduction

1. Le présent document donne suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil invitait le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre chaque année un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux fonctions qu'il exerce et à sa vision. On trouvera des informations complémentaires concernant les fonctions et la vision du Comité dans les documents publiés sous les cotes [A/66/76-E/2011/102](#) et [A/65/73-E/2010/51](#). Le rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus et des principales décisions prises par le Comité à sa quarante-cinquième session, tenue en octobre 2018, complété, le cas échéant, par des informations actualisées sur les mesures prises pour y donner suite. Le rapport final de la session est disponible à l'adresse suivante : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS45/draft-final-report/MY266\\_CFS\\_2018\\_45\\_REPORT\\_fr.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS45/draft-final-report/MY266_CFS_2018_45_REPORT_fr.pdf).

2. La quarante-sixième session du Comité se tiendra du 14 au 18 octobre 2019.

## Principales décisions et recommandations, et principaux résultats obtenus

### L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde

3. Le Comité a exprimé sa très vive préoccupation devant l'accroissement du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde et face à l'évolution de la faim et de la malnutrition, comme indiqué dans l'édition 2018 du rapport sur *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*<sup>1</sup>, et a exhorté l'ensemble des parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour inverser les tendances.

4. Selon le rapport, de nouveaux éléments factuels indiquent que la faim continue de progresser dans le monde : le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique est passé de 804 à 821 millions.

5. Bien que la malnutrition chronique des enfants (retard de croissance) recule encore, elle diminue à un rythme plus faible qu'auparavant et les taux demeurent élevés. Dans le même temps, l'obésité des adultes et l'anémie chez les femmes en âge de procréer augmentent.

6. De toute évidence, le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2 ni les autres cibles associées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui concernent la sécurité alimentaire et la nutrition. Le seul moyen d'inverser la tendance est de prendre des mesures plus audacieuses et de s'attaquer aux causes sous-jacentes.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/I9553FR/i9553fr.pdf](http://www.fao.org/3/I9553FR/i9553fr.pdf).

7. Outre les conflits, qui ont été mis en avant à la quarante-quatrième session du Comité, la variabilité du climat et l'exposition à des phénomènes climatiques extrêmes plus complexes, plus fréquents et plus intenses sont des facteurs importants qui nuisent à la sécurité alimentaire et à la nutrition en de nombreux endroits du globe.

8. Le Comité a appelé toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements et le système des Nations Unies, à renforcer et à accélérer de toute urgence l'action intégrée entre les secteurs afin d'accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires et de faire en sorte que les intéressés puissent anticiper les effets de la variabilité du climat et des phénomènes climatiques extrêmes et s'y adapter. À cet égard, les gouvernements et toutes les parties prenantes sont encouragés à utiliser et à appliquer les produits du Comité relatifs aux politiques, en particulier le [Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées](#)<sup>2</sup>, et ses recommandations politiques en matière de [sécurité alimentaire et de changement climatique](#)<sup>3</sup>.

### **Orientations en matière de politiques relatives à la nutrition et aux systèmes alimentaires**

9. Le Comité a adopté le cadre de référence afférent à l'élaboration des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui lui sera présenté pour adoption à sa quarante-septième session, en 2020. Les directives volontaires faciliteront la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et du Cadre d'action issu de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition.

10. Le Comité a reconnu qu'il importait de mener un processus ouvert à toutes les parties intéressées aux fins de l'adoption des directives volontaires et souligné que les phases de consultation prévues étaient essentielles à la prise en main du processus et à sa réussite. À cet égard, il a invité toutes les parties intéressées à participer activement à l'élaboration des directives.

11. Une séance sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière de systèmes alimentaires et de nutrition a été l'occasion d'examiner des politiques et des programmes multisectoriels visant à faire en sorte que la nutrition soit prise en compte dans le cadre des interventions mises en œuvre, ainsi que des instruments concrets permettant d'assurer la cohérence des politiques sectorielles. Cette séance a permis aux participants de déterminer les points d'entrée potentiels et les liens entre la nutrition et certains objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 6, 7, 11, 12 et 15.

### **Le Comité et les objectifs de développement durable**

12. Trois pays, à savoir l'Espagne, la République dominicaine et le Soudan, qui ont chacun fait l'objet de l'un des 46 examens nationaux volontaires dans le cadre de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ont présenté au Comité les données d'expérience recueillies au niveau national en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en rapport avec la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

13. La session du Forum a été l'occasion pour les pays de mettre en commun leurs expériences et les enseignements tirés pour ce qui était d'intégrer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable dans les politiques afin d'éliminer la faim et de parvenir au développement durable. Les présentations ont mis en évidence les mesures encourageantes que des pays avaient prises pour réformer les politiques,

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-bc852f.pdf](http://www.fao.org/3/a-bc852f.pdf).

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-av035f.pdf](http://www.fao.org/3/a-av035f.pdf).

améliorer la durabilité globale des systèmes alimentaires et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national au moyen d'approches diverses et holistiques. Cependant, l'accent a également été mis sur les importantes difficultés rencontrées s'agissant notamment de lutter simultanément contre toutes les formes de malnutrition, d'aider les petits producteurs alimentaires à surmonter la pauvreté et à adopter des pratiques plus productives et plus durables, d'améliorer la durabilité globale des systèmes alimentaires sur les plans économique, social et environnemental et de remédier aux inégalités régionales et entre zones rurales et urbaines ainsi qu'au manque d'infrastructures rurales.

14. Dans le cadre des débats, l'accent a été mis sur l'importance d'une direction politique, de processus multipartites et de partenariats efficaces, ainsi que sur l'utilité de la collecte et de l'analyse de données ventilées, du suivi et du renforcement des capacités.

15. Le Comité a de nouveau appelé tous les pays à appliquer des cadres d'action intégrés et à s'appuyer sur ses orientations en matière de politiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

**Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

16. Le Groupe d'experts du Comité a présenté son rapport indépendant et fondé sur des données factuelles concernant les [partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)<sup>4</sup>. Les constatations et les recommandations contenues dans le rapport ont fait l'objet de débats approfondis.

17. La sécurité alimentaire et la nutrition sont une question complexe et multidimensionnelle qui nécessite des approches complètes, holistiques et intersectorielles, à différentes échelles et avec la participation de nombreuses parties prenantes issues notamment des secteurs public et privé et de la société civile. Les partenariats multipartites peuvent jouer un rôle important à cet égard, mais ils doivent être considérés comme un moyen et non une fin.

18. Les partenariats multipartites peuvent contribuer à la confiance et à la compréhension réciproques entre les partenaires, à la mise en commun des ressources complémentaires des différentes parties prenantes (connaissances, savoir-faire et compétences spécialisées, ressources humaines, matérielles et financières) et au partage des risques et des responsabilités. Par conséquent, en encourageant les synergies entre les partenaires, ces partenariats sont susceptibles de permettre aux parties prenantes de résoudre des problèmes auxquels elles n'auraient pas pu s'attaquer séparément et de produire, sur le long terme, des résultats positifs du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que du développement durable.

19. Néanmoins, les partenariats multipartites peuvent être le théâtre de luttes de pouvoir. Afin qu'ils contribuent efficacement au financement et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, il convient de régler plusieurs problèmes : tensions et méfiance entre les partenaires, déséquilibre des pouvoirs et conflits d'intérêt. En outre, il faut gérer les coûts de transaction inhérents aux processus multipartites de sorte qu'ils deviennent des investissements à long terme aboutissant à des résultats positifs.

---

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/ca0156fr/CA0156FR.pdf](http://www.fao.org/3/ca0156fr/CA0156FR.pdf).

20. Selon le rapport du Groupe d'experts, les conditions essentielles pour que les partenariats multipartites contribuent plus efficacement au financement et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi qu'à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate sont une transparence et une responsabilisation accrues, une meilleure collecte des données et le partage de l'information.

21. Le Comité a suggéré de lancer, sur la base du rapport du Groupe d'experts (y compris le questionnaire qui y figure en annexe), un processus de suivi axé sur les connaissances et le partage de l'expérience acquise dans le cadre de partenariats multipartites efficaces à différentes échelles, et a encouragé les parties intéressées à diffuser et à utiliser le rapport aussi largement que possible.

### **Manifestation thématique mondiale consacrée aux directives sur le droit à l'alimentation**

22. La manifestation thématique mondiale a été l'occasion de mettre en commun des données d'expérience, de dresser un bilan de l'utilisation et de l'application des [Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#)<sup>5</sup> et de contribuer ainsi au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives.

23. Le Comité a pris note de l'aperçu fourni dans le document intitulé « Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments ».

24. Les participants à la session se sont penchés sur certains des défis et des bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application des Directives. Ils ont notamment abordé les difficultés suivantes : 1) des cadres institutionnels et juridiques peu favorables à la concrétisation du droit à l'alimentation ; 2) le manque de volonté et d'engagement politiques en matière de lutte contre la faim et la malnutrition, et l'insuffisance des budgets publics et du financement consacrés à la mise en œuvre des Directives ; 3) un manque général de sensibilisation, de capacités et de compétences techniques dans le domaine du droit à une alimentation adéquate ; 4) la discrimination (sexuelle, raciale, ethnique, religieuse et sociale), les inégalités et la pauvreté ; 5) l'absence de mécanismes de responsabilisation et/ou de recours.

25. Parmi les bonnes pratiques évoquées figuraient : 1) l'autonomisation des parties prenantes par une sensibilisation accrue à leur droit à l'alimentation et un renforcement des capacités ; 2) la mise en place de mécanismes participatifs qui permettent aux parties prenantes, notamment les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, de participer aux dialogues et aux processus décisionnels de manière égalitaire, collaborative et transparente ; 3) la création de partenariats avec des institutions clefs capables d'appuyer le renforcement des capacités et de fournir une assistance technique au service du droit à l'alimentation, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres entités spécialisées des Nations Unies qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques relatives au droit à l'alimentation.

### **La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2018**

26. L'édition 2018 de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*<sup>6</sup> porte sur les relations entre migrations, agriculture et développement rural. Le rapport

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-y7937f.pdf](http://www.fao.org/3/a-y7937f.pdf).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/19549FR/i9549fr.pdf](http://www.fao.org/3/19549FR/i9549fr.pdf).

est axé sur les migrations rurales, qui prennent de multiples formes et jouent un rôle important aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

27. Les auteurs du rapport présentent les causes et les conséquences des migrations rurales et demandent que soit mené un débat plus réaliste sur les migrations en reconnaissant les défis et les coûts qui leur sont associés, en soulignant leur importance pour le développement, en insistant sur le rôle des zones rurales et en définissant des priorités d'action adaptées aux contextes nationaux.

### **Questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – Vers un programme de travail pluriannuel stratégique pour 2020-2023**

28. Le Comité a présenté la [deuxième note du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition](#)<sup>7</sup>.

29. La note présente neuf questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition qui méritent une attention accrue, l'objectif étant d'opérer les changements fondamentaux nécessaires, au niveau des systèmes agricoles et alimentaires, pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et, plus généralement, au développement durable.

30. Les neuf questions mises en avant dans la note sont les suivantes : 1) l'avenir interconnecté de l'urbanisation et de la transformation rurale ; 2) les conflits et les migrations ; 3) les inégalités et la vulnérabilité des groupes marginalisés ; 4) le commerce ; 5) l'agroécologie dans un contexte d'incertitude et de changement ; 6) la biodiversité agricole, les ressources génétiques et les méthodes de sélection modernes ; 7) la sécurité sanitaire des aliments et les maladies ; 8) les connaissances et le progrès technologique ; 9) la gouvernance des systèmes alimentaires.

31. Le Comité a pris note des questions soulevées et les examinera lors des débats à venir sur l'élaboration de son prochain Programme de travail pluriannuel. Le Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023, en cours d'élaboration, sera présenté pour examen et adoption à la quarante-sixième session du Comité, en octobre.

32. Par ailleurs, le Comité a demandé au Groupe d'experts de mener une étude sur le thème « Sécurité alimentaire et nutrition : exposé des faits global à l'horizon 2030 », qui sera présentée d'ici au premier semestre de 2020. Cette étude permettra de dresser un bilan des travaux menés par le Comité depuis sa réforme, en 2009, et d'évaluer en quoi les recommandations sur les politiques que le Comité a formulées par le passé ont contribué à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à la mise en œuvre du Programme 2030 ou pourraient y contribuer encore davantage.

### **Promouvoir la responsabilisation et mutualiser les pratiques optimales**

33. Le Comité a examiné le document intitulé « Promoting accountability and sharing best practices » (Promouvoir la responsabilisation et mutualiser les pratiques optimales) et demandé au Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, de superviser : a) la préparation des manifestations thématiques mondiales, qui doivent se tenir tous les deux ans en séance plénière ; b) la préparation d'autres manifestations organisées en vue de favoriser l'adhésion, le suivi et l'examen, ainsi que le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application des autres recommandations du Comité en matière de politiques, à tous

---

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/bodies/CFS\\_sessions/CFS\\_45/CFS45\\_INF/MX509\\_INF\\_17/MX509\\_CFS\\_2018\\_45\\_INF\\_17\\_fr.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CFS_sessions/CFS_45/CFS45_INF/MX509_INF_17/MX509_CFS_2018_45_INF_17_fr.pdf).

les niveaux ; c) la préparation de la manifestation qui doit se tenir à la quarante-sixième session du Comité, en octobre 2019, aux fins du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité sur : i) [les investissements dans la petite agriculture](#)<sup>8</sup> ; ii) [l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés](#)<sup>9</sup> ; iii) [le développement agricole durable, y compris l'élevage](#)<sup>10</sup>.

### **Mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation du Comité**

34. Le Comité a examiné les documents intitulés « Évaluation du CSA : Plan d'action – assorti d'un projet de décision » (CFS 2018/45/2) et « Évaluation du CSA : mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation » (2018/45/3).

35. Le Comité : a) a remercié les cofacilitateurs d'avoir facilité le parachèvement du Plan d'action ainsi que la mise en œuvre de la suite à donner à l'évaluation ; b) a approuvé le document « Évaluation du CSA : Plan d'action – assorti d'un projet de décision » (CFS 2018/45/2) ; c) a approuvé le document « Évaluation du CSA : mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation » (CFS 2018/45/3), tout en reconnaissant que le document de 2009 relatif à la réforme demeurerait la pierre angulaire des travaux du Comité.

36. À travers la suite donnée à l'évaluation, le Comité a réaffirmé son rôle important en tant qu'organe de premier plan pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiale<sup>11</sup> et élément essentiel de la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale. Il a réitéré sa détermination à tirer le meilleur parti de sa composition et de ses missions uniques pour faire en sorte que la priorité soit donnée à la sécurité alimentaire et à la nutrition et pour mettre l'accent sur ces questions lorsqu'il dispose d'un avantage comparatif. Les parties prenantes ont confirmé leur volonté renouvelée de prêter un appui à long terme à la vision et aux activités du Comité, ainsi qu'aux travaux menés par celui-ci sur la convergence et la cohérence des politiques entre les parties prenantes, dans l'ensemble des secteurs et à tous les niveaux (mondial, régional et national).

37. La mise en œuvre du Plan d'action, tel qu'adopté par le Comité en séance plénière à sa quarante-cinquième session, renforcera la capacité de celui-ci de relever les défis futurs, dans un monde où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont de nouveau en hausse. Le processus d'évaluation et la suite qui y a été donnée montrent la détermination des parties prenantes à s'attaquer aux difficultés et aux problèmes d'efficacité actuels afin de faire en sorte que les travaux du Comité soient totalement pertinents au sein du système des Nations Unies et dans le cadre de la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale.

## **A. Autres activités intersessions**

### **Urbanisation et transformation rurale**

38. Pendant la période intersessions, le Comité a continué à se pencher sur le thème « L'urbanisation, la transformation rurale et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition », en se concentrant sur deux domaines : i) l'incidence de l'urbanisation et de la transformation rurale sur la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages aux revenus les plus faibles ; ii) la promotion de la participation et de

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-av034f.pdf](http://www.fao.org/3/a-av034f.pdf).

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-bq853f.pdf](http://www.fao.org/3/a-bq853f.pdf).

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-bq854f.pdf](http://www.fao.org/3/a-bq854f.pdf).

<sup>11</sup> Résolution [70/223](#) de l'Assemblée générale, 22 décembre 2015, par. 30.

l'emploi des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires sur l'ensemble du continuum rural-urbain.

39. À cet effet, deux manifestations thématiques intersessions se sont tenues en novembre 2018 et février 2019. L'objectif était d'évaluer la faisabilité de travaux de convergence des politiques afin d'aider les gouvernements et les autres parties prenantes, aux niveaux national et local, à œuvrer en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique entre zones rurales et zones urbaines.

40. Les participants aux deux manifestations thématiques se sont appuyés sur les résultats des travaux menés par le Comité en 2016 dans le cadre du [Forum sur l'urbanisation, la transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition](#)<sup>12</sup>, ainsi que sur les travaux menés en 2017 par le Groupe de travail à composition non limitée visant à rassembler [l'expérience acquise et les approches efficaces en matière de politiques afin de traiter les problématiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine](#)<sup>13</sup>.

41. Au cours de ces manifestations, un large éventail de données d'expérience concernant l'évolution de la dynamique de l'urbanisation et de la transformation rurale ont été présentées et débattues par les membres du Comité et les participants. Globalement, ces manifestations ont été l'occasion de mettre en évidence les lacunes en matière de politiques et de lancer un appel à l'action pour que des cadres mondiaux comme le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes soient intégrés dans des politiques efficaces aux niveaux national et infranational. En outre, les données d'expérience et les approches partagées ont fait ressortir la nécessité de se doter de stratégies d'adaptation et d'atténuation permettant de faciliter les transitions en cours et de veiller, conformément au Programme 2030, à ce que personne ne soit laissé de côté.

### **Agroécologie**

42. Un rapport sur les approches agroécologiques et d'autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition sera présenté le 3 juillet 2019. Il sera ensuite publié dans toutes les langues officielles et servira de base à un processus de convergence des politiques qui débutera en 2020.

### **Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 15-19 octobre 2018)**

43. Le rapport final complet de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 15 au 19 octobre 2018, est disponible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2Jf6dIf>.

---

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-mr205f.pdf](http://www.fao.org/3/a-mr205f.pdf).

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/a-mu135f.pdf](http://www.fao.org/3/a-mu135f.pdf).